

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
PAYS DE FONTAINEBLEAU
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE - PLANCHE SUD-OUEST

URBANISTES :
J. BERGER-WAGON - B. WAGON
C. DAFRE - E. CHARLET
Services techniques de C.A.P.F.
16 JUILLET 2014

Approuvé le 24 novembre 2010
Dernière modification : 10 septembre 2020

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

Emplacement réservé

Servitude en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale, en application de l'article L123-2 du CU

Espace boisé classé

Recul d'implantation Loi Barnier

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

Secteur de plan de masse

Recul d'implantation du bâti imposé (articles 6 et 7 du règlement)

Secteur en application du L151-28 du CU à l'intérieur duquel la réalisation de logements comportant des logements locatifs bénéficie d'une majoration du volume constructible définie au règlement

En application de l'article L123-1-5 7° du CU

Espace vert protégé

Espace vert protégé strict

Arbres alignés

Batiment de qualité architecturale

Ensemble urbain de qualité architecturale et patrimoniale

Ruelles et impasses publiques ou privées

En application de l'article L123-2a) du Code de l'Urbanisme :

Servitude "Projet d'aménagement global"

Indication des hauteurs maximum, par secteur géographique, au sein de la zone UD22

À titre indicatif :

Site classé de la forêt domaniale de Fontainebleau – 2 juillet 1965

Périmètre de protection de la forêt (19 avril 2002)

Bande de 50m de protection des lisières

Captage d'eau potable

Périmètre de protection d'un captage d'eau potable

Zone d'Aménagement Concerté

Secteurs affectés par le bruit

AVERTISSEMENT

Le report des servitudes a une valeur informative.
Pour une utilisation précise de ces servitudes, consulter le service gestionnaire.
Cf. tableau des servitudes en annexe

050010001500 m

N

N°	Désignation	Bénéficiaire
A	Programme de logements comportant 33% de logements locatifs aidés par l'Etat	C.A.P.F.
B	Programme de logements comportant 55% de logements locatifs aidés par l'Etat	C.A.P.F.
C	Programme de logements comportant 25% de logements locatifs aidés par l'Etat	C.A.P.F.

Liste des Emplacements Réservés		
N° ER	Désignation	Bénéficiaire
3	Extension du Cimetière	Aven
4	Aménagement d'une placette, chemin rural des Bellingants	Aven
5	Aménagement d'un espace public en bord de Seine, rue du Port de Valvins	Aven
6	Aménagement carrefour, haut de la rue de Chénigis	Aven
7	Aménagement d'un espace public boisé entre la rue Durand et la rue Bessot	Aven
8	Liaison douze, rue des Diportés	Aven
9	Élargissement de la rue C. Matry	Fontainebleau
11	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymeyer	C.A.P.F.
12	Aménagement d'une voirie publique au Sud du quartier Le Bréau	Fontainebleau
13	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymeyer	C.A.P.F.
14	Aménagement d'une voirie publique de desserte interne au quartier Guymeyer	C.A.P.F.
15	Création d'un rond-point, RD 606	Fontainebleau
16	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606 (déjà prévue au PCR en vigueur)	Fontainebleau
17	Création d'une voie d'entrée de ville depuis la RD 606	C.A.P.F.
19	Liaison douze, Faindellette	Fontainebleau
20	Boufflers, création d'un accès vitée par la rue Royale	Fontainebleau
21	Boufflers, création d'une liaison douze débouchant rue de France	Fontainebleau
22	Extension du collège Lucien Clézard	Fontainebleau

